

10. Extrait d'une conversation avec le professeur Claude Denis, Faculté Saint-Jean, 1998.
11. Dans sa communication au colloque du Centre de recherche en civilisation canadienne-française, *L'Université et la Francophonie*, tenu à l'Université d'Ottawa les 6 et 7 novembre 1998, Ingo Kolboom nomme ces chercheurs des « soldats de la francophonie » qui apportent une « représentation misérabiliste de la francophonie ».
12. Il s'agit, par exemple, du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, du Centre acadien de l'Université Sainte-Anne, du Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton, de l'Institut franc-ontarien de l'Université Laurentienne, du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest du Collège universitaire de Saint-Boniface et de l'Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean.
13. L'appellation Agence universitaire de la francophonie (AUF) a remplacé la désignation de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française — universités des réseaux de langue française (AUPELF-UREF) à l'Assemblée générale de Beyrouth en mai 1998.
14. Document du ministère de l'Éducation du Québec sur l'enseignement universitaire de premier cycle, rendu public en février 1998.
15. Paul Ricœur distingue trois « moments » ou trois phases dans le récit ou le texte : la *préfiguration* ou la rencontre de l'objet ou de l'événement, la *configuration* ou la description, la *re-description* de ce que l'objet ou l'événement représente; et la *réfiguration* ou la ré-interprétation de la signification de l'objet ou de l'événement dans les différents échanges ou contextes du vécu temporel.

## L'UNIVERSITÉ ACADIENNE : UNE UNIVERSITÉ EN MILIEU MINORITAIRE

MICHEL DOUCET  
Doyen de l'École de droit  
Université de Moncton

### Introduction

Les provinces Maritimes comptent deux universités de langue française, soit l'Université Sainte-Anne, à Pointe-de-l'Église en Nouvelle-Écosse, et l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Vous me permettez de limiter mes propos à cette deuxième institution, que je connais le mieux. Je ne voudrais pas, par mes propos, porter un jugement sur le développement de l'Université Sainte-Anne, que je connais peu, même si elle est dirigée par un de mes anciens professeurs.

L'Université de Moncton a été créée le 15 juin 1963. La décision de fonder une université de langue française au Nouveau-Brunswick résulte d'une recommandation de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick qui, le 9 mai 1961, avait obtenu du gouvernement provincial le mandat d'étudier tous les aspects de l'enseignement supérieur dans la province.

L'inégalité entre les universités anglophones et les institutions académiques d'enseignement supérieur était à l'époque flagrante. Pour l'année 1961-1962, par exemple, les universités anglophones ont reçu, en subventions gouvernementales, 741 \$ en moyenne par étudiant, alors

que les institutions acadiennes n'en recevaient que 89 \$. Le rapport de la Commission royale, déposé le 21 juin 1962, a proposé des changements importants dans la distribution des subventions aux universités. Le nouveau système a ainsi placé toutes les institutions sur un même pied pour ce qui est de la répartition des fonds alloués.

En ce qui concerne l'enseignement universitaire en Acadie, il a été recommandé de créer l'Université de Moncton par le fusionnement des collèges classiques Saint-Joseph de Memramcook, Notre-Dame-d'Acadie de Moncton, Sacré-Cœur de Bathurst, Saint-Louis-Maillet d'Edmundston et Jésus-Marie de Shippagan. Ces collèges dispensaient depuis de nombreuses années l'enseignement supérieur dans les régions acadiennes de la province.

En 1975, le Rapport LeBel propose une université avec trois campus : Moncton, Edmundston et Shippagan. Le collège Saint-Louis-Maillet d'Edmundston deviendra le Centre universitaire Saint-Louis-Maillet; le collège Jésus-Marie deviendra le Centre universitaire de Shippagan et le campus de Moncton prendra le nom de Centre universitaire de Moncton. Cette structure à trois composantes existe toujours aujourd'hui.

La création de l'Université de Moncton a eu, et continu d'avoir, un retentissement phénoménal sur le développement de la communauté acadienne. Avec ses quelque 4 600 étudiants et ses nombreux diplômés que nous retrouvons partout au Canada et dans de nombreux autres pays, l'Université a raison d'être fière de ses succès. Offrant un programme complet d'études de premier cycle dans presque toutes les disciplines, un programme en droit et des programmes de deuxième et de troisième cycle, elle répond ainsi à sa mission unique dans le contexte canadien.

L'Université de Moncton se définit comme une « université acadienne de langue française ». Elle répond « en priorité aux espoirs et aux aspirations de la population francophone de l'Est du Canada et en particulier à ceux de la population acadienne ». En plus de sa mission principale qui est centrée sur l'enseignement, la recherche, les services

à la collectivité et la créativité, elle entend également être un « lieu privilégié de perfectionnement personnel et un instrument de développement culturel, social et économique » pour la communauté acadienne. Elle perçoit sa vocation comme étant à la fois régionale, nationale et internationale<sup>1</sup>.

Sa vocation régionale fait en sorte qu'elle est marquée et imprégnée par la société acadienne et qu'elle se veut l'un des principaux agents de développement de cette société. Au niveau national, elle est consciente, étant donné son caractère particulier comme institution entièrement de langue française, qu'elle se doit de tisser des liens très étroits avec les autres collectivités francophones du Canada.

Comme c'est le cas pour toutes les universités canadiennes, l'Université de Moncton traverse actuellement des eaux turbulentes qui, sans remettre en question ni son existence, ni sa mission, la forcent à réfléchir sur la place qu'elle occupe dans le contexte néo-brunswickois et canadien. La diminution du nombre d'élèves dans le système scolaire francophone, la baisse des inscriptions à l'Université, l'endettement toujours croissant des étudiants, le sous-financement par les gouvernements, la compétition des collèges communautaires et des universités anglophones et francophones du Canada dans le recrutement des étudiants, la situation économique de la province et spécialement des régions acadiennes, l'utilisation de plus en plus exclusive de l'anglais comme langue de travail dans les secteurs privés et publics et sa situation d'université minoritaire sont autant de facteurs qui fragilisent son développement.

#### Une université en milieu minoritaire

L'Université de Moncton doit vivre et se développer dans un milieu minoritaire. Dans ce contexte, elle se doit d'être tout pour tous. Elle doit offrir des programmes dans tous les domaines même si sa population étudiante ne justifie pas un tel éparpillement. L'Université offre actuellement plus de 160 programmes à ses 4 600 étudiants à temps complet. Elle est donc une université généraliste. Même si elle a à

plusieurs reprises manifesté son intention d'établir un ordre de priorité dans ses programmes et même de se retirer de certains de ceux-ci, elle n'a jamais réussi à créer un consensus autour de cet objectif. La mission particulière qui est la sienne rend difficile une prise de décision en ce sens. Comment l'Université pourrait-elle justifier, par exemple, son retrait du programme d'art dramatique? Une telle décision serait perçue par la communauté comme une entrave au développement du théâtre acadien. Elle forcerait également les étudiants acadiens intéressés par cette discipline à s'exiler au Québec ou encore à s'inscrire dans une université anglophone. La même logique s'applique pour tous les autres programmes offerts à l'Université.

Les universités anglophones de la province ne sont pas confrontées à ce problème. Il existe, au Nouveau-Brunswick, trois universités anglophones. Chacune peut, si elle le désire, offrir l'ensemble des programmes universitaires; c'est le cas notamment de l'Université du Nouveau-Brunswick. Mais elles savent également qu'elles peuvent, si le besoin se fait sentir, abandonner un programme et se concentrer sur certains secteurs sans créer trop de remous au sein de la population anglophone de la province. Il est fort probable que les programmes qu'elles abandonneront seront offerts, dans la province, par une autre institution. L'Université Mount Allison a pu, par exemple, abandonner son programme de génie sans que cela ne provoque trop d'inconvénients pour les étudiants anglophones de la province qui pouvaient poursuivre leurs études dans cette discipline à l'Université du Nouveau-Brunswick. Nous constatons aussi que chacune des universités anglophones de la province s'est choisie un ou des créneaux dans lesquels elle s'est spécialisée : l'Université Mount Allison, une université à caractère généraliste, est reconnue pour son programme d'art et de musique; l'Université du Nouveau-Brunswick est un lieu bien connu de formation dans les domaines scientifiques et des sciences appliquées; et l'Université Saint Thomas offre un programme général avec une forte concentration en sciences sociales. Ces établissements peuvent donc se partager le fardeau de l'enseignement supérieur destiné à la communauté anglophone de la province.

L'Université de Moncton n'a pas ce privilège. Puisqu'elle est la seule institution d'enseignement universitaire francophone de la province, elle ne peut partager sa mission avec d'autres. Dans ce contexte, chacune de ses décisions, chacun de ses choix, devient un choix de société pouvant avoir de lourdes conséquences sur la communauté qu'elle doit desservir. Il est donc possible de comprendre que les décisions ne sont jamais faciles à prendre.

Malgré des différences fondamentales, l'Université de Moncton est pourtant traitée par les autorités gouvernementales sur le même pied que les trois universités anglophones de la province quand vient le temps d'accorder le financement aux universités. Étant donné sa mission particulière et sa situation d'université en milieu minoritaire, les autorités gouvernementales ne devraient-elles pas lui accorder un traitement distinct et préférentiel? Nous sommes conscients qu'il n'y a pas de plus grande inégalité que l'égalité de traitement entre des communautés inégales. Traiter l'Université de Moncton, une université minoritaire, de la même manière que les universités anglophones de la province ne peut que résulter en une plus grande inégalité entre les universités anglophones et l'université francophone. Pour s'approcher de l'idéal d'égalité, le gouvernement devrait dans ses décisions en matière d'enseignement supérieur évaluer chaque fois leur effet sur l'université minoritaire, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Certains vous diront que l'Université de Moncton a déjà bénéficié de traitements de faveur. Tout en reconnaissant que l'Université a pu bénéficier d'une certaine largesse à une certaine époque, je me dois immédiatement de rappeler que ce traitement favorable cherchait uniquement à assurer un rattrapage entre l'université acadienne et les universités anglophones de la province. Il ne faut pas oublier que les institutions d'enseignement supérieur acadiennes ont, pendant de nombreuses années, souffert d'un sous-financement chronique et qu'il était tout à fait normal qu'un traitement préférentiel soit accordé à l'Université de Moncton pendant un certain temps pour lui permettre de rattraper un peu du terrain perdu. Sans parler de traitement préférentiel, le temps ne serait-il pas venu pour les instances gouvernementales

de repenser le financement de l'enseignement supérieur dans la province pour tenir compte de la situation particulière de la seule université francophone du Nouveau-Brunswick? Tout refus d'agir ne fera que fragiliser davantage le développement de notre Université et mettre en péril l'avenir de l'enseignement supérieur acadien.

#### **Diminution de la clientèle étudiante**

Une population de 200 000 habitants peut-elle justifier tous les programmes qu'offre l'Université de Moncton? La réponse est affirmative si cette communauté reste fidèle à cette institution et qu'elle ne choisit que celle-ci pour l'enseignement supérieur de ses étudiants. Toutefois nous savons que tel n'est pas le cas.

Les jeunes Acadiens ne se considèrent plus limités dans leur choix à l'Université de Moncton lorsque vient le temps de choisir l'endroit où poursuivre leurs études universitaires. Ils n'hésitent plus à poursuivre leurs études dans des institutions anglophones ou encore à quitter la province pour étudier ailleurs. Plusieurs jeunes de la Péninsule acadienne, par exemple, ont fait le choix de poursuivre leurs études ici même à Ottawa, à la Cité collégiale. Cependant, la compétition la plus forte pour l'Université de Moncton ne vient pas de l'extérieur de la province mais de l'intérieur. Le réseau des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, qui a bénéficié pendant ces dernières années des largesses du gouvernement provincial, a réussi, à cause d'une stratégie de recrutement efficace, à attirer de nombreux étudiants qui autrement auraient pu s'inscrire à l'Université. Les collèges communautaires francophones et l'Université de Moncton se trouvent en compétition directe pour le recrutement des étudiants francophones de la province. Cette situation ne peut durer sans que l'une ou l'autre de ces institutions, sinon les deux, n'ait, à un moment donné, à en payer le prix. Des solutions radicales devront être trouvées pour mettre fin à cette compétition; il en va de notre avenir.

L'endettement des étudiants est un autre facteur dont il faut tenir compte dans notre discussion sur les raisons qui expliquent la diminution du nombre d'inscriptions à l'Université. Les statistiques montrent que l'endettement moyen d'un diplômé de l'Université de Moncton était, en 1998, d'à peu près 20 000 \$, alors que cette même dette était d'environ 8 000 \$ en 1990. Étant donné les problèmes économiques que traversent les régions acadiennes du Nouveau-Brunswick, il n'est donc pas surprenant que des jeunes Acadiens hésitent à entreprendre des études universitaires, jugeant l'université inaccessible sur le plan financier.

La dénatalité, l'assimilation et l'exode de la population ont eu un effet négatif sur la population acadienne et ont diminué d'autant le bassin potentiel de recrutement de l'Université. L'attrait qu'exercent les institutions universitaires de l'extérieur de la province et les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick fait que la clientèle acadienne est maintenant sollicitée de toute part et que son choix n'est plus limité à Moncton. Devant cette compétition accrue, l'Université de Moncton doit chercher ailleurs une nouvelle clientèle.

Cette nouvelle clientèle peut provenir de quatre sources :

- 1) les communautés francophones hors Québec;
- 2) les Québécois et les Québécoises francophones;
- 3) les ressortissants des pays de la francophonie;
- 4) les Canadiens anglais.

L'Université de Moncton a toujours pu compter sur l'inscription dans ses programmes de plusieurs étudiants en provenance des communautés francophones hors Québec. Je suis fier de constater, par exemple, que dans le programme de droit de l'Université le quart de sa classe de première année vient de ces communautés. Les liens que nous avons tissés avec les communautés franco-ontariennes, franco-manitobaines et franco-albertaines, notamment, ainsi que la spécificité

de notre programme, nous permettent de compter sur un réseau de diplômés qui assure la renommée de notre faculté et de notre Université sur le plan national.

Cependant, l'Université de Moncton ne pourra compter uniquement sur les étudiants de ces communautés pour compenser la baisse de sa population étudiante. Ces communautés vivent une situation démographique difficile qui fait en sorte que le nombre d'étudiants potentiels en provenance de celles-ci diminue année après année. L'éloignement de Moncton est un autre facteur qui décourage les jeunes de ces communautés à venir poursuivre leurs études à Moncton. Sans un programme de bourses, ils ne peuvent pas réunir les ressources financières nécessaires pour étudier dans une autre province. Notons également qu'il existe dans ces provinces des institutions d'enseignement supérieur qui offrent, parfois même en français, les programmes offerts à Moncton. Dans son recrutement, l'Université de Moncton devra donc persuader ces étudiants qu'il peut être avantageux pour eux de poursuivre leurs études à Moncton. Elle devra également le faire en tenant compte de l'existence dans ces provinces d'institutions d'enseignement supérieur francophones et développer avec celles-ci une complicité qui permettra de mieux articuler leurs programmes et d'éviter une compétition malsaine.

Dans son programme de recrutement, il est certain que l'argument sur l'importance de poursuivre ses études en français aura un certain effet, mais il ne pourra être le seul. L'Université de Moncton devra également souligner l'excellence de la formation qu'elle offre.

La deuxième source potentielle d'étudiants se trouve au Québec. Pendant des années, le nombre d'étudiants québécois inscrits à l'Université de Moncton a varié. Sans avoir pu vérifier les chiffres les plus récents, j'ai toutefois nettement l'impression que, proportionnellement, les étudiants québécois étaient plus nombreux à l'Université pendant les années 70 qu'ils ne le sont aujourd'hui. Plusieurs facteurs expliqueraient, à mon avis, le fait que l'Université de Moncton exerce moins d'attrait auprès des Québécois. Dans les années 40 et 50, de nombreux

Québécois sont venus étudier dans les collèges classiques acadiens, notamment au Collège Saint-Joseph de Memramcook. De retour au Québec, ils ont fortement encouragé leurs enfants à venir entreprendre leurs études universitaires dans l'institution qui avait succédé à leur *alma mater*, l'Université de Moncton. Les temps ont toutefois bien changé. L'attachement de cette deuxième génération à leur *alma mater* est moins fort que celui de leurs parents. Nous remarquons moins ces liens étroits qui, à une époque, liaient de nombreux Québécois à l'Université de Moncton.

Nous constatons depuis quelques années que certaines passerelles de communication entre le Québec et les communautés francophones hors Québec se sont effondrées, rendant ainsi plus difficiles les relations entre les deux réalités de la francophonie canadienne. Il existe, soit consciemment ou inconsciemment, un certain repli sur soi de la part de la francophonie québécoise; elle connaît mal la réalité des communautés francophones de l'extérieur du Québec et s'y intéresse peu. Lorsque les jeunes Québécois optent pour des études à l'extérieur de leur province, c'est plus souvent qu'autrement les universités anglophones du Canada qui ont leur préférence. Pour leur part, les communautés francophones de l'extérieur du Québec ont souvent vis-à-vis des Québécois une attitude de méfiance mal fondée qui fait que ces derniers ne se sentent pas toujours bienvenus dans ces communautés. Si la francophonie canadienne doit se développer, elle devra trouver le moyen de réconcilier ses deux réalités.

Au-delà de ces considérations d'ordre général, nous devons admettre que le Québec possède un réseau complet d'universités. Ainsi, pour attirer des étudiants québécois, l'Université de Moncton devra placer au premier rang de son plan de recrutement l'excellence de son programme, et expliquer quel avantage auraient ces étudiants à poursuivre leurs études à Moncton. Toutefois, puisque les frais de scolarité dans les universités québécoises sont inférieurs à ceux de l'Université de Moncton, la tâche de recrutement des étudiants dans

cette province se complique davantage. Quoi qu'il en soit, l'Université de Moncton n'a pas le choix, elle doit accroître sa présence sur le sol québécois et intensifier ses efforts de recrutement dans cette province.

Pendant les dernières années, l'Université de Moncton a décidé de canaliser une partie de ses efforts de recrutement vers les étudiants internationaux. Cet effort mérite d'être encouragé. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la plupart des étudiants internationaux de l'Université proviennent des pays de la Francophonie, dont la majorité sont parmi les plus pauvres de la planète. Aussi pour attirer ces étudiants, il faut pouvoir compter sur un programme de bourses généreux. Nous sommes ici essentiellement à la remorque des instances gouvernementales ou internationales et l'histoire démontre que les universités de la francophonie canadienne hors Québec ne sont généralement pas gâtées par ces instances lorsque vient le temps de répartir ces bourses.

Ajoutons à cette difficulté le fait que l'Université de Moncton est essentiellement une université de premier cycle, et que les étudiants internationaux recherchent très souvent un programme de deuxième et même de troisième cycle et que les bourses qui sont disponibles sont essentiellement destinées à ces programmes. Ajoutons également l'attrait que les grands centres urbains exercent chez ces étudiants et nous comprendrons les difficultés auxquelles est confrontée l'Université de Moncton dans son recrutement international.

Finalement, il existe une clientèle qui n'a pas encore reçu l'attention de notre université : la clientèle anglophone francophile. De plus en plus d'Anglo-Canadiens sont aujourd'hui bilingues. N'y aurait-il pas lieu pour notre université de mieux cibler cette clientèle dans son programme de recrutement? La réponse à cette question ne peut qu'être affirmative. Toutefois, l'augmentation du nombre d'anglophones admis à l'Université de Moncton ne vient pas sans problème. En cherchant à augmenter sensiblement le nombre d'étudiants anglophones bilingues inscrits à l'Université de Moncton ne risque-t-on pas de dénaturer le visage linguistique et culturel de cette université? Lui sera-t-il toujours possible de répondre à sa mission sociolinguistique?

Encore une fois l'expérience de l'École de droit de l'Université de Moncton est significative. Depuis plusieurs années, nous remarquons une augmentation constante du nombre d'étudiants anglophones inscrits à notre programme. Il ne fait aucun doute que la présence de ces étudiants constitue un précieux atout pour nous. Toutefois, nous avons également remarqué que le visage linguistique de notre École s'est, par le fait même, modifié. L'anglais est devenu une langue courante dans la vie quotidienne des étudiants de l'École. L'objectif linguistique, qui fait partie de notre mission, semble moins important aux yeux des étudiants anglophones. Une augmentation trop grande du nombre d'étudiants anglophones pourrait-il avoir un effet néfaste sur la mission particulière de l'Université de Moncton?

Les défis que représente le recrutement d'étudiants pour une université sont énormes. Ces défis sont toutefois multipliés de beaucoup dans le contexte d'une université minoritaire.

### **Repenser l'université acadienne**

Sans une reconnaissance du caractère distinct de l'Université de Moncton dans le contexte néo-brunswickois, il lui sera difficile de poursuivre sa mission et de participer au développement de la communauté acadienne. Cette reconnaissance devra passer par l'acceptation que l'enseignement supérieur en milieu minoritaire ne peut pas être pensé et organisé de la même façon que dans la communauté majoritaire. En interprétant l'article 23 de la Charte des droits, en ce qui concerne le droit à l'éducation pour les communautés minoritaires, la Cour suprême a reconnu que cet article visait à maintenir les deux langues officielles au Canada ainsi que les cultures qu'elles représentent, et à favoriser l'épanouissement de la langue minoritaire. Elle a également ajouté que cette protection constitutionnelle revêtait une importance particulière en raison du rôle primordial que joue l'instruction dans le maintien et le développement de la vitalité linguistique et culturelle de ces communautés. Cet article de la Charte constitue en conséquence la clef de voûte de l'engagement du Canada envers le bilinguisme et le biculturalisme. Sans prétendre que les droits accordés par l'article 23

peuvent s'étendre à l'enseignement supérieur, je soutiens que les arguments justifiant l'article 23 sont également pertinents pour l'enseignement supérieur en situation minoritaire et justifient un traitement différent pour les institutions qui offrent cet enseignement. Ils justifient que nous repensions l'université en milieu minoritaire.

Repenser l'université, cela veut dire que nous devons adopter une approche de l'enseignement supérieur en milieu minoritaire qui remettrait en question à la fois les structures et les programmes actuels. Adopter une approche qui exigera des gouvernements fédéral et provincial qu'ils entreprennent des actions réparatrices afin de corriger l'oubli dans lequel ces institutions ont été laissées pendant de nombreuses années. Le droit à l'enseignement supérieur dans la langue de la minorité est essentiel au développement et à l'épanouissement de ces communautés. Nous ne pouvons compter sur les institutions de la majorité pour adopter des programmes d'études susceptibles de répondre à nos préoccupations linguistiques et culturelles. Nous sommes conscients qu'à la base de notre combat contre l'assimilation se trouvent le contrôle et la gestion, non seulement de l'instruction publique, mais également de l'enseignement supérieur. La spécificité de notre mission exige que le contrôle que nous exerçons sur nos institutions d'enseignement supérieur et la façon dont nous les gérons soient développés par nous, dans une structure adaptée à notre réalité et qui ne soit pas uniquement le calque de ce qui se fait chez la majorité.

L'enseignement supérieur au Canada a toujours été conçu et pensé dans un contexte majoritaire sans que l'on se soucie de son adéquation pour la communauté minoritaire. Qu'ont en commun les universités Dalhousie, du Nouveau-Brunswick, Laval et d'Alberta, d'une part, et les universités de Moncton et Sainte-Anne, d'autre part? Outre certaines similitudes dans les programmes qu'elles offrent, leurs réalités sont, somme toute, bien différentes.

Dans le cas de l'Université de Moncton, sa mission, comme nous l'avons déjà indiqué, va bien au-delà de la formation universitaire. Elle est la fiduciaire du développement de la communauté acadienne. Chaque décision qu'elle prend a une influence sur cette communauté. L'erreur que commettent les dirigeants de l'Université et les représentants de la classe politique est de considérer l'Université de Moncton comme une université en situation majoritaire, de faire comme si elle n'était pas différente des institutions anglophones qui la voisinent.

Aussi longtemps que nous continuerons à accepter que l'on traite notre Université sur le même pied que toutes les autres universités des Maritimes, nous continuerons à être confrontés à de graves problèmes. Il nous faut développer une définition de l'enseignement supérieur qui cadre avec notre situation minoritaire. Par situation minoritaire je ne veux pas dire que nous devrions accepter des programmes de moindre qualité; au contraire, nous devons toujours rechercher comme objectif final l'excellence, mais l'excellence ne pourra être atteinte que si l'on nous donne les moyens nécessaires pour nous développer.

Dans le contexte du Nouveau-Brunswick, cette réflexion sur l'enseignement supérieur en milieu minoritaire devra comprendre certains principes que je considère essentiels :

- 1) les dirigeants de la province et de l'Université, ainsi que la communauté acadienne en général, devront accepter que l'enseignement supérieur en milieu minoritaire doit être traité différemment de l'enseignement supérieur en milieu majoritaire;
- 2) nous devons accepter que la dualité complète au niveau de la gestion gouvernementale de l'enseignement supérieur est un élément essentiel à la reconnaissance du caractère distinct de l'enseignement supérieur en milieu minoritaire;

- 3) nous devons procéder à l'élaboration d'une mission claire et bien articulée de l'enseignement supérieur en milieu minoritaire, cette mission devra être acceptée par l'ensemble de la communauté concernée et faire l'objet d'un débat de fond;
- 4) le fusionnement du réseau des collèges communautaires francophones et de l'Université de Moncton dans une nouvelle structure qui se chargerait de l'enseignement supérieur en Acadie est essentiel;
- 5) un financement gouvernemental accru est nécessaire pour les institutions de la communauté minoritaire;
- 6) une plus grande concertation entre les institutions d'enseignement supérieur francophones du Canada devra être encouragée, afin de favoriser le partage des ressources, l'échange de professeurs et d'étudiants et les projets de recherche conjoints ainsi qu'une meilleure articulation des programmes de ces différentes institutions;
- 7) un programme de recrutement qui met l'accent sur l'excellence et les spécificités des programmes offerts par nos institutions devra être élaboré et le programme de bourses mis en place pour faciliter la mobilité des étudiants des communautés minoritaires devra être bonifié;
- 8) l'Université de Moncton devra assurer une présence plus forte dans les communautés francophones du Nouveau-Brunswick, pour donner à ces communautés un sens d'appartenance à l'Université; cette présence plus forte devra également être accompagnée d'un engagement ferme de la part des professeurs de l'Université dans des projets de recherche qui répondent aux besoins de la communauté acadienne;
- 9) l'Université devra également être plus présente dans les communautés francophones des autres provinces et du Québec;

- 10) les gouvernements fédéral et provincial devront prendre un engagement sérieux envers le développement des études supérieures en milieu minoritaire.

### Conclusion

Les suggestions que je fais, toutes spontanées qu'elles soient, sont présentées en guise de pistes de réflexion. Je n'ai certainement ni la prétention ni l'expérience me permettant de trouver des solutions au dilemme que vivent l'Université de Moncton et les autres institutions d'enseignement supérieur en milieu minoritaire. Toutefois, je crois que le moment est venu pour nous de réfléchir sérieusement à notre avenir. Nous ne pouvons pas adopter la politique de l'autruche et croire que nos problèmes vont se résorber par eux-mêmes. Cette réflexion ne peut être entreprise uniquement par l'Université. La communauté acadienne dans son ensemble devra participer à cet exercice. Il nous faudra peut-être songer à organiser des États généraux de l'enseignement supérieur en Acadie, lesquels pourraient faire le point sur la situation actuelle et identifier, s'il y a lieu, des pistes de réforme.

Je suis peut-être naïf de croire que nous pouvons actuellement repenser l'enseignement supérieur en Acadie. Plusieurs signes nous indiquent toutefois que nous ne pouvons pas continuer sur la route actuelle. L'Acadie a besoin de son Université et si pour la sauver nous devons la redéfinir et même la recréer, alors que le sort en soit jeté.

Je ne voudrais pas non plus donner l'impression que la situation est alarmante et que l'Université de Moncton vit actuellement une situation de vie ou de mort. Les problèmes qu'elle affronte ne sont pas différents de ceux des autres universités canadiennes. Toutefois, sa situation particulière a pour effet de les exacerber et les solutions ne peuvent se trouver que dans une prise de conscience et une acceptation de son caractère distinct.



**NOTE**

1. *La mission de l'Université de Moncton*, 19 septembre 1998.

## LES ORIGINES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

LUCIA FERRETTI

Département des sciences humaines  
et Centre interuniversitaire d'études québécoises  
Université du Québec à Trois-Rivières

À l'automne de 1998, l'Université du Québec a vécu sa trentième rentrée. En septembre 1969, en effet, 16 000 étudiants prirent pour la première fois le chemin de cette université bien particulière qui ouvrirait ses portes simultanément à Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski. La Loi 88, qui créait l'institution, avait été votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale au mois de décembre précédent.

À l'époque, on a présenté l'Université du Québec comme le couronnement de la réforme de l'éducation entreprise quelques années auparavant dans la foulée du rapport Parent. Et il est bien vrai que l'Université est pour une part issue de la Révolution tranquille, de la volonté des gouvernements, tant libéral qu'unioniste, qui se sont succédés à Québec en cette période bouillonnante. Mais l'Université, cela est moins connu mais tout aussi important, est aussi née des efforts persévérants poursuivis depuis l'après-guerre dans plusieurs régions du Québec pour attirer chez elles l'enseignement supérieur.

Rappelons-nous brièvement le contexte. Dans l'après-guerre, partout en Occident, émerge un monde scientifique, technique et tertiaire qui force la mutation des universités. Celles-ci deviennent des institutions fréquentées par un beaucoup plus grand nombre d'étudiants, aux aspirations sociales et professionnelles plus diversifiées, à qui elles